

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉTENTEURS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG**LE 19 AVRIL 2024****RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU VOTE**conformément à l'article 11.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (Québec)

Les détenteurs d'actions privilégiées de premier rang ont voté à l'égard de la question suivante à l'assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») tenue le 19 avril 2023. La question est plus amplement décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 février 2024 et disponible sur bnc.ca/investisseurs. Le vote à l'égard de cette question s'est déroulé dans le cadre d'un scrutin secret.

PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LA BANQUE

- Résolution extraordinaire en vue d'approuver la modification de l'article 1 du Règlement administratif II – Capital-actions, ayant pour effet de modifier la description du capital-actions autorisé afin d'augmenter de la contrepartie globale maximale pour laquelle les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises**

RÉSULTAT	EN FAVEUR	EN FAVEUR %	CONTRE	CONTRE %
Approuvée	20 614 014	96,18%	818 585	3,82%